New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Monique Maillet	2017220	Le 13 août 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Les Petites Sauterelles		(506) 233-4700
Adresse		
Dieppe NB		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sophie Powers	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été observés:
- le ratio enfants-personnel
- les rapports d'incidents
- l'aire de jeux extérieure

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. L'exploitante est en communication avec son agente pédagogique et est en voie de compléter son plan d'amélioration de la qualité. L'exploitante informe la MAQ qu'elle a complété les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

original signé par
Sophie Powers — Le 13 août 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Monique Maillet — Le 13 août 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date